



Carte des SENTIERS

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

LES CHIENS :

- Sont **interdits** dans les bâtiments publics, les hébergements locatifs et les accès à la rivière (sauf aux endroits spécialement désignés).
- Doivent être tenus en laisse en tout temps.
- Doivent être avec leur maître en tout temps.
- Doivent dormir à l'intérieur de votre équipement de camping.
- Aucun jappement toléré.

Aucune entrée journalière n'est autorisée après 20 heures.

Vous devez rester en permanence dans les sentiers lors d'une randonnée.

Vous devez jeter vos déchets dans les poubelles et les bacs de recyclage prévus à cet effet.

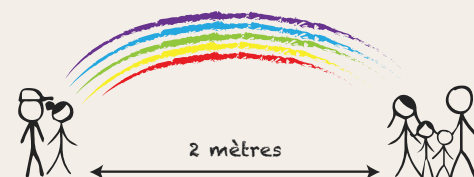
Toute musique provenant de votre véhicule, appareil radio, ordinateur ou tout autre système est **interdite en tout temps**.

Les feux sont permis uniquement sur les terrains de camping et les foyers des abris, sauf en période d'interdiction de feu à ciel ouvert. Il est défendu de ramasser du bois pour les feux de camp ou pour autre utilité. **Il est strictement interdit d'apporter votre propre bois.**

Tout individu voulant pêcher doit présenter son permis de pêche. La zone comprise entre le barrage hydroélectrique et la passerelle du secteur Barrage ainsi que tous les accès à la rivière sont fermés à la pêche. Vous devez aussi respecter les périodes, les limites et les exceptions de la zone 7 pour chaque espèce pêchée.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE :

- Cueillir des plantes, des fleurs et/ou des champignons.
- Nourrir et/ou capturer des animaux sauvages.



DISTANCE

PÉDESTRES

Marmite	0,3 km
Cerf	0,5 km
Grande Chute	0,5 km
Doré	1 km
Sentier Murphy	1 km
Lièvre	2,5 km
Promenade	3,5 km
Rivière	3,5 km

PARTAGÉS (vélo et pédestre)

Gélinotte	2 km
Portage	5 km

VÉLO DE MONTAGNE

Coulée	1 km
Flancs	1 km
Trail des gras	1,5 km
Bobépine	3,5 km
Zigzag	4,5 km

LÉGENDE

	ACCUEIL ET ADMINISTRATION		PARCOURS EN HAUTEUR
	GUÉRITE DE PERCEPTION		PHÉNOMÈNE NATUREL
	PAVILLON BATISCAN		TERRAIN DE JEU
	STATIONNEMENT		BELVÈDÈRE
	TERRAIN DE CAMPING		POINT D'EAU POTABLE
	CAMPING SANS SERVICE		ACCÈS À LA RIVIÈRE NON SURVEILLÉ
	TERRAIN DE GROUPE		CHUTES ET RAPIDES
	ROULOTTE		PÊCHE INTERDITE
	VIDANGE DE ROULOTTE		PÊCHE À GUÉ SUGGÉRÉE
	BLOC SANITAIRE		LIGNE HAUTE TENSION
	TOILETTES		BARRAGE HYDROÉLECTRIQUE
	TOILETTE SÈCHE		BÂTIMENT HISTORIQUE
	AIRE DE PIQUE-NIQUE		MISE À L'EAU *ACCÈS PÉDESTRE
	ABRI DE PIQUE-NIQUE		PASSERELLE
	TÉLÉPHONE		INTERSECTION DE SENTIER
	RÉSEAU SANS FIL DE BASE		

	CHEMIN D'ACCÈS
	SENTIER PÉDESTRE
	SENTIER PARTAGÉ (VÉLO ET PÉDESTRE)
	SENTIER VÉLO DE MONTAGNE (DÉBUTANT/INTERMÉDIAIRE)
	DIRECTION